

Auto-école PRIORITE CONDUITE
6 Place de la Chantrie
44115 BASSE-GOULAIN
E1104408150

Auto-école PRIORITE CONDUITE
1D Allée du Capitaine Grant
44880 SAUTRON
E1704400160



PROGRAMME DE FORMATION :

APPRENTISSAGE DE LA CONDUITE DES VÉHICULES À MOTEUR DE LA CATÉGORIE B

INTITULÉ DE LA FORMATION : APPRENTISSAGE SANS CONDUITE SUPERVISÉE

Auto-école PRIORITE CONDUITE
6 Place de la Chantrie
44115 BASSE-GOULAINE
E1104408150

Auto-école PRIORITE CONDUITE
1D Allée du Capitaine Grant
44880 SAUTRON
E1704400160



LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- ➔ Être capable de conduire un véhicule automobile de façon responsable et sans mettre sa sécurité et celle des autres en danger.
- ➔ Être capable de maîtriser les compétences relatives au programme en termes de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir.

La rubrique « contenus » détaille ces objectifs pédagogiques.

LE PUBLIC VISÉ :

Catégories, statuts :

Toute personne voulant se former à la conduite des véhicules à moteur de la catégorie B.

- ➔ Collégien, lycéen, étudiant ;
- ➔ « Demandeur d'emploi » inscrit ou non à pôle emploi ;
- ➔ TNS (Travailleur non salarié) ;
- ➔ Toute personne occupant un emploi actuellement du secteur privé ou public, tout statut confondu (salarié ou gérant non-salarié) ;

Pré-requis :

- ➔ Règlementairement, pas de niveau minimum requis ;
- ➔ Titulaire de l'ASSR2 ou ASR ;
- ➔ Age minimum requis : 17 ans pour dépôt de dossier ;
- ➔ Être résidant avec une carte de séjour d'au moins un an ;
- ➔ Évaluation de départ B réalisée ;
- ➔ Aptitude médicale conforme à la réglementation (cf. arrêté du 18 décembre 2015 fixant la liste des affections médicales incompatibles avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire ou pouvant donner lieu à la délivrance du permis de conduire de durée de validité limitée).

LA DURÉE :

- ➔ Cours de sécurité routière en salle (pour les apprenants inscrits sur Basse-Goulaine) ;
- ➔ Évaluations théoriques (ETG) en auto-école illimitées pendant une période maximale d'un an à compter de la signature du contrat ;
- ➔ Respecter le nombre d'heures pratique diagnostiqué lors de l'évaluation de départ (sur simulateur ou sur véhicule équipé avec enseignant selon régularité et progression) ; pour information, la réglementation prescrit 20h minimum obligatoires en boîte manuelle et 13h minimum obligatoires en boîte automatique ;
- ➔ 1 examen pratique effectué ;

Auto-école PRIORITE CONDUITE
6 Place de la Chantrie
44115 BASSE-GOULAIN
E1104408150

Auto-école PRIORITE CONDUITE
1D Allée du Capitaine Grant
44880 SAUTRON
E1704400160



L'auto-école est ouverte du lundi au samedi : cf. tableau des horaires.

Calendrier général

Une semaine type, par activité :

	BASSE-GOULAIN					
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Ouverture de bureau	14h – 19h		14h – 19h		14h – 19h	10h – 12h
Tests de code	14h – 18h		14h – 18h		14h – 18h	10h – 12h
Cours thématiques et de Sécurité Routière	18h – 19h		18h – 19h		18h – 19h	
Leçon de conduite auto	8h – 20h	8h – 20h	8h – 20h	8h – 20h	8h – 20h	8h – 13h
	SAUTRON					
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Ouverture de bureau	14h – 19h		14h – 19h		14h – 19h	10h – 12h
Tests de code	14h – 19h		14h – 18h		14h – 18h	10h – 12h
Cours thématiques et de Sécurité Routière			18h – 19h		18h – 19h	
Leçon de conduite auto	8h – 20h	8h – 20h	8h – 20h	8h – 20h	8h – 20h	8h – 13h

Le calendrier hebdomadaire

Le calendrier hebdomadaire sera établi en fonction des disponibilités respectives de l'apprenant conducteur et de l'auto-école.

Planning Pédagogique

Un planning pédagogique est élaboré en fonction de l'évaluation de départ de l'apprenti et du programme réglementaire (contenu).

Auto-école PRIORITE CONDUITE
6 Place de la Chantrie
44115 BASSE-GOULAINE
E1104408150

Auto-école PRIORITE CONDUITE
1D Allée du Capitaine Grant
44880 SAUTRON
E1704400160



LES MOYENS PÉDAGOGIQUES ET D'ENCADREMENT :

Moyens pédagogiques :

- Pistes privées de 160m,
- Des plots, piquets, etc...
- 7 véhicules, boîtes manuelles, équipés de doubles commandes,
- 1 véhicule, boîte automatique, équipé de doubles commandes,
- 2 motos bridées A2,
- 1 moto débridée A,
- 2 scooters 125 cm3,
- 1 moto 125 cm3,
- 2 scooters 50 cm3,
- 1 simulateur de conduite auto (sur Basse-Goulaine),
- 7 tablettes
- 2 salles de formations (sur chaque site) avec équipements (tableaux, chaises, tables, télévision),
- 1 accueil (sur chaque site) avec équipements (ordinateurs, bureau, chaises, boîtiers de code, armoires, téléphone fixe),
- 1 cuisine équipée (frigo, micro-onde, bouilloire, cafetière),
- WC.

Formateurs et intervenants :

- Thomas Bouhouf : co-gérant de l'auto-école Priorité Conduite, responsable administratif, des relations avec les élèves, chargé des relations avec les entreprises, référent handicap et enseignant de la conduite et de la sécurité routière auto/moto (BEPECASER tronc commun, mention deux roues et titulaires du PSC1) ;
- Emmanuelle Macé : co-gérante de l'auto-école Priorité Conduite, responsable administratif, des relations avec les élèves, chargée des relations avec les entreprises, référente handicap et enseignante de la conduite automobile et de la sécurité routière (BEPECASER tronc commun, capacité de gestion titulaires du PSC1) ;
- Benjamin Gobin : enseignant de la conduite et de la sécurité routière auto / moto (BEPECASER tronc commun, mention deux roues et titulaire du PSC1) ;
- Floriane Olivier : enseignante de la conduite automobile et de la sécurité routière (BEPECASER tronc commun, titulaire du PSC1) ;
- Vincent Bazire : enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière (Titre Pro ECSR) ;
- Nadège Gaudin : enseignante de la conduite automobile et de la sécurité routière (BEPECASER tronc commun) ;
- Marc Angot : enseignant de la conduite et de la sécurité routière auto / moto (Titre Pro ECSR) ;

Auto-école PRIORITE CONDUITE
6 Place de la Chantrie
44115 BASSE-GOULAINE
E1104408150

Auto-école PRIORITE CONDUITE
1D Allée du Capitaine Grant
44880 SAUTRON
E1704400160



LE CONTENU DE LA FORMATION :

Selon l'arrêté du 29 juillet 2013, relatif au livret d'apprentissage de la catégorie B du permis de conduire, version consolidée le 6 septembre 2014, le ministère de l'Intérieur fixe le programme de formation officiel. Ce programme officiel est conforme au REMC (Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne), arrêté du 13 mai 2013.

Le programme se veut une vue d'ensemble des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

L'objectif est de prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de l'apprentissage.

Le programme vise à apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites, à comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologique et physiologiques, mais également à se situer personnellement en tant que citoyen dans les choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels aideront à atteindre les objectifs définis.

- Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul ;
- Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales ;
- Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers ;
- Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

L'auto-école élabore son propre plan de formation à partir des textes réglementaires.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES DONT MODULES DE FORMATION ET VOLUMES HORAIRES

Formation théorique (cours de code ou de sécurité routière) :

- 5 thèmes sont régulièrement abordés :
 - Mécanique ;
 - Arrêt et stationnement ;
 - Signalisation ;
 - Éclairage et équipement
 - Règles de priorités

D'autres thèmes peuvent être travaillés selon la demande ou le niveau des apprenants.

- Évaluations théoriques (ETG) en auto-école illimitées pendant une période maximale d'un an à partir de la signature du contrat.

Auto-école PRIORITE CONDUITE
6 Place de la Chantrie
44115 BASSE-GOULAINE
E1104408150

Auto-école PRIORITE CONDUITE
1D Allée du Capitaine Grant
44880 SAUTRON
E1704400160



Module de formation théorique de la pratique et pratique (leçon de conduite) :

Le nombre d'heures en formation pratique est déterminé grâce à l'évaluation de départ qui est obligatoire (évaluation de niveau et de positionnement) ;

La durée des leçons peut être d'1 heure, 1h30 de 2h. La leçon débute à l'auto-école ou au lycée de l'apprenant (Lycée de la Herdrie à Basse-Goulaine et Lycée Jules Rieffel à Sautron uniquement).

Le simulateur reste à disposition pour chaque apprenant en fonction de sa progression et de ses besoins.

Une leçon de conduite est composée de plusieurs phases : les évaluations statiques et dynamiques pour déterminer les objectifs acquis et ceux ce non acquis ; de la théorie de la pratique sur les objectifs travaillés ; des mises en pratique avec une aide verbale de l'enseignant (guidage); différentes méthodes peuvent être utilisées notamment les méthodes magistral, interrogative, découverte et démonstrative ainsi que différents supports (schéma, photos,...)

La formation totale débute toujours par la formation théorique puis, de manière aléatoire, la formation pratique peut débiter en alternance avec la formation théorique.

Stages en entreprise :

Néant

LE DISPOSTIF DE SUIVI D'EXECUTION DU PROGRAMME ET D'ÉVALUATION DES RÉSULTATS :

Dispositif de suivi de l'exécution du programme

- Programme officiel : réglementairement, le livret d'apprentissage doit être remis à la signature du contrat ;
- Évaluations théoriques et pratiques et bilans écrits en cours de formation et de fin de formation ;
- Émargement individuel sur supports pédagogique en auto-école par l'apprenant et l'enseignant ;
- Toute absence doit être justifiée ;
- Évaluation de satisfaction en cours et en fin de formation ;

Auto-école PRIORITE CONDUITE
6 Place de la Chantrie
44115 BASSE-GOULAINE
E1104408150

Auto-école PRIORITE CONDUITE
1D Allée du Capitaine Grant
44880 SAUTRON
E1704400160



Dispositif d'évaluation des résultats

L'enseignant élabore la progression pédagogique prévisionnelle de la formation. Son rôle est de la réguler, de l'adapter et donc de la modifier tout au long de la formation pour assurer l'acquisition des différentes compétences.

Différents éléments permettent d'évaluer, de réguler et de vérifier si les compétences sont atteintes :

- Des évaluations formatives sont organisées tout au long de la formation : évaluations théoriques et pratiques ; Des conditions de réalisation et des critères de réussite et d'exigence sont définis préalablement aux apprentis et aux enseignants ;
- Les résultats des évaluations formatives permettent de vérifier ce qui est acquis ou non ; L'auto-évaluation des apprentis après les évaluations permet aux enseignants d'évaluer leur capacité à prendre du recul sur ce qui est acquis ou non et de mieux les conseiller par la suite lors du bilan individuel et/ou collectif ;
- Un examen blanc à l'identique des évaluations sommatives des 2 épreuves du permis de conduire B (ETG et bilan de compétences) est organisé en fin de formation pour valider la date de présentation aux examens ou la repousser, ou encore pour évaluer les compétences, à un moment donné, de la progression pédagogique de l'apprenant.

PRISE EN COMPTE DU HANDICAP

Notre auto-école n'est pas spécialisée pour la prise en charge du handicap. Néanmoins, n'hésitez pas à nous contacter. Nous vous proposerons une assistance pour rechercher une [structure adéquate](#).

DÉLAIS DE LA FORMATION

Après la signature du contrat code (délai d'accès à la formation), l'élève a accès directement à sa formation théorique. L'accès à l'examen de code dépend des délais d'enregistrement sur l'Agence Nationale des Titres Sécurisés. L'auto-école s'engage à déposer le dossier rapidement après sa complétude. Lorsque l'élève a le niveau de passer le code, aucun délai n'est à prévoir. Aucun délai n'est obligatoire entre deux échecs. Suite à l'obtention de l'épreuve théorique, l'élève entre en formation pratique sous un délai d'environ 15 jours selon ses disponibilités et celles de l'enseignant.

Pour un candidat ayant obtenu son code sans passer par l'auto-école (délai d'accès à la formation), un délai de deux mois est nécessaire entre la signature du contrat conduite et le début de la formation pratique.

Les dernières heures de conduite sont effectuées sans coupure et proches de l'examen final. En cas d'échec, le délai varie en fonction des coefficients de présence des inspecteurs. Un délai minimum obligatoire de 48 heures doit cependant être respecté.

TARIFS

Les tarifs sont accessibles sur le site suivant :

<https://auto-ecole.codesrousseau.fr/annuaire-auto-ecoles/basse-goulaine/priorite-conduite-basse-goulaine/4569>